



EDITO

Produire par temps de guerre, mais avec qui ?

La guerre en Ukraine et plus récemment encore celle qui se déroule au Moyen-Orient, ont mis au jour les dépendances de la France en énergie et en intrants, plus spécifiquement en engrais. Les turbulences qui agitent les marchés des produits de base constituent assurément un choc suffisamment puissant pour s'engager dans le défi de la production, et se projeter dans un futur proche où la dépendance serait amoindrie, sinon éradiquée. En matière agricole, c'est sans compter sur un métier qui ne fait plus recette.

Les cinq ans qui viennent de s'écouler ont révélé à quel point l'agriculture française - en réalité l'économie dans son ensemble - souffrait de multiples dépendances, dans le domaine énergétique et dans celui, crucial pour produire, des intrants. En cette fin de premier trimestre de l'année 2026, nous mettons une fois de plus le projecteur sur ces dépendances. Le déclenchement d'une nouvelle guerre, en Iran cette fois, occasionne des tensions sur les marchés. Les risques de prix sont élevés, et s'accompagnent d'un risque de rupture d'approvisionnement, ou du moins d'un rationnement des quantités. La fermeture du détroit d'Ormuz, au travers duquel transitent de nombreuses marchandises, énergie et engrais, compromet le rythme de ces approvisionnements et rendent les marchés nerveux.

Un tel choc devrait engendrer une réaction offensive des dirigeants européens, afin de lancer un vaste plan régénérant le secteur agricole, dans la perspective de maintenir l'indépendance en matière d'agriculture et d'alimentation. Si l'agitation du monde atteint son acmé, il doit y avoir matière à réflexion pour élaborer une stratégie offensive en agriculture.

Il y a toutefois un frein important à ce déploiement d'une stratégie adaptée aux défis actuels dont est porteur ce bouleversement du monde. L'attractivité du métier d'agriculteur. Car pour répondre au défi de la production dans un contexte guerrier, il est requis d'avoir des hommes et des femmes pour effectuer l'acte de production. A en juger par la dernière enquête de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), qui a été rendue publique en janvier dernier, le panorama n'est pas réjouissant. En 2024, le nombre d'installations en agriculture connaît un nouveau recul, plus accentué encore que celui constaté en 2023. Avec seulement 12 661 installations, c'est une chute de 7% qui s'affiche, comparativement à 2023, année durant laquelle le nombre d'installations n'avait reculé que de 3,6%.

Cette forte érosion du nombre des installés s'explique d'abord par le chiffre des installées de moins de 40 ans (-3%), mais surtout par l'effondrement des installés plus tardifs, de plus de 40 ans (hors transmission entre époux), puisque la baisse est bien plus importante (-15,3%). Les contrastes apparaissent selon la géographie des installations. Historiquement, trois régions concentrent la moitié environ des nouveaux chefs d'exploitations ; l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. C'est encore le cas en 2024. Par département, on observe une hausse, même modérée, des installations, en Alpes-Maritimes, dans la Manche, la Marne, et les Yvelines. Le Gers, la Haute-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques, affichent en revanche des baisses du nombre d'installés. Enfin, l'enquête de la MSA révèle que l'installation sous une forme sociétaire devient majoritaire, puisqu'elle représente entre 54 et 57%.

EDITORIAL (SUITE)

Il convient d'ajouter que ces installations s'effectuent sur des surfaces moyennes plus grandes depuis 2022, interrompant le recul des années 2008-2021. Quand un jeune de moins de 40 ans s'installe, c'est sur une superficie moyenne de 37,1 hectares. Une information positive mérite d'être soulignée dans ce panorama morose. La MSA indique que, six ans après s'être installé, le maintien dans l'activité agricole reste élevé. Une bonne nouvelle, car, étant donné l'état de volatilité dans lequel se trouvent les marchés, la multiplication des aléas climatiques, les nombreuses normes à appliquer et à respecter, l'intensité de la concurrence, on pouvait s'attendre à des cas de faillites de plus en plus nombreux.

Cette nouvelle poussée de la baisse des installations va-t-elle s'interrompre pour l'année 2025 ? Un chiffre à scruter avec davantage d'attention dès lors que l'on a conscience de la réalité du monde. L'acte de production doit se poursuivre, puisque, en temps de guerre, les populations continuent de se nourrir. L'agriculture française doit tenir son rang afin de contribuer aux équilibres vitaux d'une partie de la planète en situation de précarité alimentaire. Certes, mais le taux de croissance de la production agricole entre 2014 et 2025 n'a été que de 26%, tandis que ceux de la Pologne (75%) et de l'Irlande (60%), ont atteint des pics.

Le métier d'agriculteur est de moins en moins attractif. Cela pourrait corroborer le diagnostic établi il y a peu par les sociologues Purseigle et Hervieu d'une "agriculture sans agriculteurs". Il y a sans doute des raisons liées aux mutations sociologiques de la France. Des réticences à s'engager dans une profession difficile, aléatoire et peu rentable sont à retenir dans la panoplie des facteurs explicatifs. L'UE a sa part de responsabilité, quoi qu'on en dise, à force de réformer la PAC et de moins soutenir les producteurs. Les guerres du moment, celle à venir, constituent pourtant des forces de rappel tellement profondes qu'elles devraient engendrer un sursaut salvateur pour redonner une place centrale à l'agriculture dans l'agenda stratégique du pays.

Un sursaut qui transitera par la formation, la sensibilisation des jeunes, comme du reste de la population, à la question agricole par temps de guerre et d'incertitude radicale. L'expérience historique pourrait être en l'occurrence d'un grand secours.

Les promesses d'hier, celle d'une mondialisation porteuse de paix et de prospérité, se sont évaporées. Ce monde rêvé s'est perdu. La tension extrême qui le déchire exige de prendre position face à lui, et de dérouler l'imminence d'un choix productif garantissant la souveraineté alimentaire, écartant ainsi le renoncement, très risqué, à une agriculture qui nourrit. En cela, elle garde tout son attrait pour des générations exprimant leur désarroi face aux turbulences du monde.



Thierry Pouch

thierry.pouch@france.chambres-agriculture.fr

SOMMAIRE

- **Frappes américano-israéliennes et fermeture d'Ormuz : le risque d'un choc énergétique et ses répercussions agricoles**
- **Politique alimentaire : la France au milieu du gué**
- **Les nouveaux métiers de l'agriculteur**



FRAPPES AMÉRICANO-ISRAÉLIENNES ET FERMETURE D'ORMUZ : LE RISQUE D'UN CHOC ÉNERGÉTIQUE ET SES RÉPERCUSSIONS AGRICOLES

Les récents développements au Moyen-Orient, marqués par les frappes israélo-américaines contre l'Iran et par l'annonce de Téhéran de fermer le détroit d'Ormuz, ravivent le risque d'un choc énergétique majeur susceptible de se transmettre rapidement à l'économie mondiale. Le passage maritime d'Ormuz constitue l'un des principaux goulets d'étranglement du commerce international : près de 20 % des flux mondiaux de pétrole et une part importante du gaz naturel liquéfié (GNL) y transitent chaque jour, tout comme 33 % des échanges d'engrais mondiaux. Toute perturbation, même partielle, de ce corridor stratégique entraîne immédiatement des tensions sur les marchés énergétiques, le transport maritime et le marché agricole. La situation est d'autant plus sensible que les frappes visant certaines infrastructures dans les pays du Golfe et la fermeture préventive de plusieurs sites de production énergétique contribuent à resserrer l'offre mondiale d'hydrocarbures.

L'ampleur et la durée des répercussions économiques restent incertaines

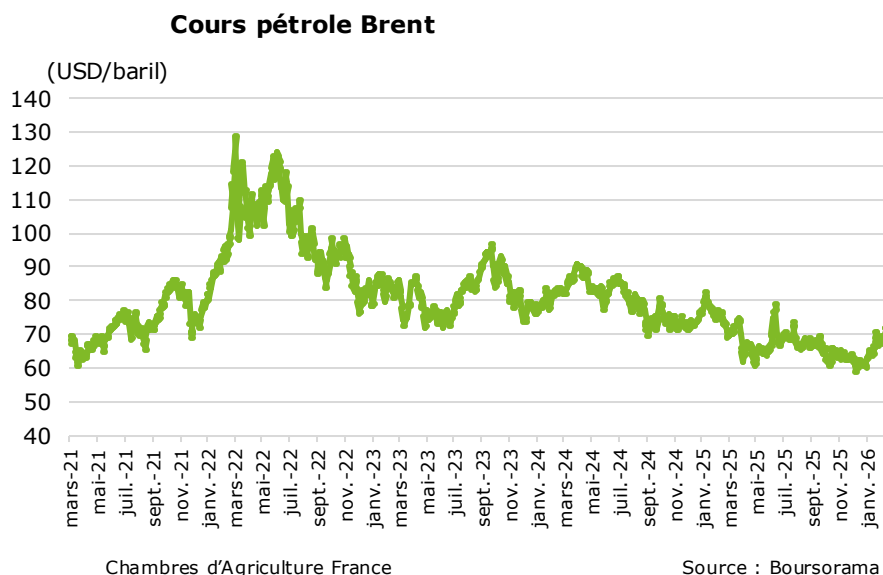
À ce stade, l'ampleur des répercussions économiques reste incertaine et dépendra largement de la durée et de l'intensité du conflit, de l'implication des grandes puissances et de la capacité des producteurs à compenser d'éventuelles interruptions d'approvisionnement. Ces facteurs déterminent la prime de risque géopolitique intégrée dans les prix de l'énergie. Dans un scénario contenu, les tensions pourraient se traduire par une hausse temporaire des cours ; dans un scénario prolongé, les marchés pourraient connaître un choc d'offre comparable à ceux observés lors des grandes crises pétrolières du XX^e siècle, avec des effets inflationnistes significatifs.

Un baril de Brent autour de 80 dollars et des hausses dépassant 40 % sur le marché du gaz TTF.

Les marchés financiers ont déjà commencé à intégrer ce risque. Le Brent, référence mondiale du pétrole, a progressé d'environ 10 %, dépassant les 80 dollars le baril dès les premiers jours du conflit (voir le graphique), et poursuit sa hausse ; certains analystes évoquent même la possibilité d'un baril à 120 dollars dans les prochains jours. Les marchés gaziers ont également fortement réagi : les contrats à terme sur le gaz néerlandais TTF (Title Transfer Facility), principale référence européenne, ont enregistré des hausses supérieures à 40 % depuis le début du conflit, dans un contexte marqué par l'arrêt de certaines productions de gaz naturel liquéfié (GNL) au Qatar et par des niveaux de stockage relativement faibles en Europe à la sortie de l'hiver (autour de 30 %).

Historiquement, les grands chocs pétroliers, notamment ceux de 1973, 1979 ou encore de 2008, ont montré que les hausses rapides du prix de l'énergie se diffusent rapidement à l'ensemble de l'économie. En effet, le pétrole et le gaz constituent des facteurs de production transversaux, intervenant à de nombreux stades de la chaîne de valeur : transport, industrie chimique, production d'engrais ou transformation agroalimentaire.

► FRAPPES AMÉRICANO-ISRAËLIENNES ET FERMETURE D'ORMUZ : LE RISQUE D'UN CHOC ÉNERGÉTIQUE ET SES RÉPERCUSSIONS AGRICOLES



Une hausse durable du prix de l'énergie renchérit ainsi les coûts de production, alimente l'inflation et pèse sur l'activité économique (voir schéma). Certaines estimations tablent sur une transmission quasi immédiate et durable à l'économie réelle si les cours du Brent dépassent les 120–150 dollars.

Schéma : canaux de transmission du choc énergétique



L'agriculture en première ligne face au choc énergétique et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement

Le secteur agricole apparaît particulièrement exposé aux tensions énergétiques en raison de sa forte dépendance aux intrants issus des hydrocarbures. Le choc actuel se transmet à l'agriculture par deux canaux principaux. D'une part, la hausse du prix du gaz naturel renchérit le coût de production des engrais azotés, la fabrication de l'ammoniac reposant largement sur cet intrant. D'autre part, l'augmentation du prix du pétrole se répercute directement sur le gazole non routier (GNR), carburant utilisé par les machines agricoles, ce qui accroît les charges de mécanisation des exploitations. Les tensions actuelles dans le Golfe commencent déjà à se refléter sur les marchés des fertilisants¹ : le prix de l'urée, étroitement corrélé à celui du gaz, a progressé d'environ 13 %, atteignant près de 550 \$/t, tandis que les cotations nord-américaines autour du hub de La Nouvelle-Orléans ont atteint 606 \$/t. Cette hausse intervient dans un contexte où l'offre mondiale d'engrais était déjà fragilisée par la réduction de la production européenne liée à la disparition du gaz russe à bas coût.

Toute perturbation dans cette zone tend à resserrer l'offre mondiale d'intrants agricoles. Le Golfe constitue en effet à la fois un corridor stratégique pour le commerce des fertilisants et une région qui regroupe plusieurs grands producteurs et exportateurs, notamment le Qatar, l'Iran et l'Arabie saoudite.

¹ Environ 27 % des exportations d'ammoniac, 22 % des phosphates et près de 45 % du soufre y transitent

►► FRAPPES AMÉRICANO-ISRAËLIENNES ET FERMETURE D'ORMUZ : LE RISQUE D'UN CHOC ÉNERGÉTIQUE ET SES RÉPERCUSSIONS AGRICOLES

Des tensions à un moment particulièrement sensible du calendrier agricole

En France, les effets sont déjà visibles : le GNR est passé 700 à 900 euros les 1 000 litres

De nouvelles pressions sur un secteur agricole déjà fragilisé

Toute réduction des exportations dans cette zone accentue donc les tensions sur un marché déjà fragilisé. Cette situation intervient par ailleurs à un moment particulièrement sensible du calendrier agricole mondial, à l'approche des périodes de semis, ce qui pourrait amplifier les pressions sur les prix des fertilisants et, à terme, sur les coûts de production agricole.

Par ailleurs, les tensions militaires ont déjà entraîné une hausse des coûts de transport maritime et des primes d'assurance. Dans certains cas, le coût d'expédition d'un conteneur de viande bovine d'Amérique du Sud vers le Moyen-Orient aurait triplé pour atteindre 6 000 dollars, illustrant les perturbations logistiques provoquées par le conflit.

L'agriculture française pourrait être directement affectée par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient en raison de sa forte dépendance aux intrants énergétiques et aux marchés internationaux des engrais. En 2023, plus de 90 % des intrants chimiques utilisés par le secteur (engrais, produits phytosanitaires, carburants) étaient importés, ce qui rend les exploitations particulièrement sensibles aux fluctuations des prix de l'énergie et aux perturbations logistiques. Le conflit agit principalement par trois canaux : le renchérissement de l'énergie, la hausse des prix des fertilisants et les perturbations des flux commerciaux. Si ces tensions persistent, elles pourraient accroître les coûts de production agricole et exercer des pressions haussières sur les prix alimentaires. Les effets commencent déjà à se faire sentir : en France, le prix du gazole non routier (GNR) est passé d'environ 700 à 900 euros les mille litres, tandis que le prix du gaz a atteint près de 60 dollars/MWh, soit une hausse d'environ 85%².

Les organisations professionnelles agricoles commencent d'ailleurs à alerter sur ces risques. Elles redoutent notamment une flambée des prix du pétrole liée au conflit et indiquent que plusieurs fédérations départementales signalent déjà des hausses rapides chez certains fournisseurs³. L'énergie représentant une part importante des coûts de production, la volatilité des marchés pétroliers se répercute directement sur le coût du carburant utilisé pour les travaux agricoles, mais aussi sur celui d'intrants fortement dépendants de l'énergie, tels que les engrais, l'alimentation animale ou le transport des produits agricoles. Dans ce contexte, le secteur agricole appelle à davantage de transparence sur l'évolution des prix du gazole non routier et des carburants professionnels, ainsi qu'à un renforcement des contrôles afin d'éviter d'éventuelles hausses abusives. Il propose la mise en place d'un bouclier tarifaire visant à plafonner le prix de l'électricité et du gaz destinés aux usages agricoles.

Ces tensions interviennent toutefois dans un contexte déjà défavorable pour l'agriculture française, qui fait face à des difficultés structurelles, marquées par des prix agricoles souvent insuffisants, une forte volatilité des marchés et des marges particulièrement faibles pour de nombreuses exploitations.

Enfin, le discours ambivalent du président russe, évoquant tantôt un arrêt des livraisons de gaz vers l'Europe, tantôt une disponibilité à en fournir, renforce l'incertitude sur les approvisionnements énergétiques européens, ce qui pourrait accentuer la volatilité des prix de l'énergie et fragiliser le secteur agricole.



Contact : Zeineb Cherif
zeineb.cherif@france.chambres-agriculture.fr

² [Les syndicats alertent sur la hausse des prix des carburants](#)

³ [La FNSEA redoute déjà une flambée des prix du pétrole en raison de la guerre au Moyen-Orient | Contexte](#)



POLITIQUE ALIMENTAIRE : LA FRANCE AU MILIEU DU GUÉ

Le gouvernement a publié en février sa Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), avec plus de deux ans de retard. Il s'agissait d'une disposition de la loi Climat et Résilience de 2021, issue des propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Que contient cette stratégie ? La France serait-elle en train de se doter d'une politique alimentaire ?

Etats-Unis, Inde, Brésil, se sont dotés d'une politique de soutien de la demande alimentaire

L'alimentation, grande absente des politiques publiques européennes

Prenez l'aggravation de l'insécurité alimentaire en France au cours de ces dernières années d'une part, ajoutez-y la persistance d'une forte volatilité des revenus des agriculteurs et d'une importante dispersion de ces revenus au sein d'une même orientation de production, et vous voilà devant une situation pouvant conduire à des étincelles sur le volet social. Situation qui n'est pas nouvelle dans l'histoire économique récente, et qui a conduit de grandes puissances agricoles à se doter d'une politique associant enjeux agricoles et alimentaires, articulant soutiens à l'offre et à la demande.

Aux Etats-Unis, le premier budget de la politique agricole est consacré à l'aide alimentaire aux plus démunis (**voir notre précédent article** sur ce sujet). En 1933, le paradoxe de la coexistence de surplus agricoles pesant à la baisse sur les prix et les revenus des *farmers* et d'une sous-consommation massive avait conduit l'Administration Roosevelt à instaurer des programmes de distribution alimentaire initialement fondée sur la mobilisation des stocks publics issus des achats à prix garantis.

Au Brésil, le *Programa de Aquisição de Alimentos* (programme d'achats alimentaires) permet à la puissance publique d'acheter directement des denrées agricoles auprès de plus de 44 000 agriculteurs pour les redistribuer à des individus en situation d'insécurité alimentaire ; le Programme national d'alimentation scolaire, responsable de la distribution de repas à près de 40 millions d'élèves, dédie 45 % de son budget (soit près de 500 millions d'euros en 2026) à l'achat de produits issus de l'agriculture familiale.

En Inde, le National Food Security Act relie l'achat de céréales à prix garantis aux agriculteurs, constitution de stocks publics, et distribution de ces denrées aux bénéficiaires à des prix subventionnés dans un réseau de magasins agréés, et via la distribution gratuite de repas scolaires.

A l'échelle européenne, le Pacte Vert a incarné une volonté de considérer les enjeux agricoles et alimentaires de façon systémique, avec la stratégie de la Ferme à la fourchette parue en 2020. Elle devait conduire à rendre l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire, de la production à la consommation, neutre sur le plan environnemental, mais aussi assurer l'accès à tous à une alimentation durable et abordable, le tout en permettant une meilleure rémunération des acteurs. Afin de retranscrire cette ambition, la Commission européenne devait présenter un cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables en 2023. Faire « système », voilà qui représentait un tournant dans les politiques européennes en matière d'alimentation : la Politique agricole commune (PAC) ne comportant plus de dimension alimentaire, seul le Fonds européen d'aide aux plus démunis, qui comporte un volet distribution alimentaire, pouvait s'apparenter à une politique alimentaire mais à budget très limité, et surtout dénué de toute dimension agricole (le fonds, à sa création, mobilisait les surplus agricoles issus de l'intervention publique sur les marchés – ce lien a disparu avec le démantèlement des outils d'intervention de la PAC).

Ce n'est finalement qu'en 2025 que la Commission a présenté sa « **Vision pour l'agriculture et l'alimentation** ». Mais force est de reconnaître que l'alimentation y était encore bien peu présente. La Commission ne proposait que de mettre en place un « dialogue annuel » sur l'alimentation (sic), de réviser le cadre légal de la commande publique, et de réformer le programme de distribution de lait et fruits et légumes à l'école.

Il est vrai que l'agriculture, contrairement à l'alimentation, fait partie des compétences partagées entre l'Union européenne (UE) et les Etats membres. Le traité de fonctionnement de l'UE y ajoute néanmoins la politique sociale, qui couvre la lutte contre l'exclusion sociale.

La PAC comporte pourtant un objectif liant agriculteurs et consommateurs

A ce titre, l'UE dispose donc de marges de manœuvre, si la volonté politique existait, d'avancer des mesures sur le volet de l'accès à l'alimentation. La PAC, on l'a un peu oublié, comporte d'ailleurs un objectif « alimentation » : « assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs ».

Au niveau national, la France dispose depuis 2010 du Programme national pour l'alimentation (PNA). Piloté par le ministère de l'Agriculture, il comporte trois axes : justice sociale, éducation à l'alimentation, et lutte contre le gaspillage. Ses deux principaux leviers d'action sont les projets alimentaires territoriaux (PAT) et la restauration collective. **L'évaluation conjointe** du PNA et du PNNS (programme national nutrition santé) par le CGAAER et l'IGAS a, sans détour, déploré le manque d'ambition, d'efficacité et de cohérence de ces plans. Les actions en matière d'alimentation visent principalement le changement de comportements des consommateurs, alors que ceux-ci sont contraints par leur environnement (influence de l'offre alimentaire disponible, du marketing, etc.). A ce titre, il faudrait revenir sur la diffusion du terme « consomm'acteur », qui sous-entend l'existence d'une souveraineté du mangeur, capable de choisir pleinement et sans contrainte la qualité, la quantité de son alimentation, soit une rationalité complète. Une terminologie associée à une injonction déconnectée de « l'environnement alimentaire » dans lequel nous évoluons.

La Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), publiée début 2026 devait dépasser ces limites, en suivant le principe de la planification écologique pour reconnecter transformation des systèmes de production et transformation des habitudes de consommation, le tout en lien avec la stratégie nationale bas carbone. Elle poursuit plusieurs ambitions : diminuer la prévalence du surpoids et de l'insécurité alimentaire, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et améliorer la souveraineté alimentaire nationale.

À l'horizon 2030, cela devrait se traduire par un changement des régimes alimentaires vers plus de fruits et légumes, de légumineuses, fruits à coque et de céréales complètes, la progression de la consommation de produits bio par les ménages et auprès de la restauration collective (avec les produits durables et de qualité), la baisse du gaspillage alimentaire, et le déploiement de PAT sur l'ensemble du territoire.

En termes d'actions, on relève un changement d'approche sur deux plans : commencer à assumer de soutenir à la production nationale et européenne via la commande publique, et engager des actions contraignantes avec les professionnels de la transformation, de la distribution et de la restauration commerciale.

En matière d'approvisionnement de la restauration collective publique, il est pleinement assumé de privilégier les circuits courts, et d'écarter les denrées alimentaires non européennes.

Par ailleurs, des mesures réglementaires pourraient être engagées pour conduire les secteurs de l'aval à proposer et promouvoir une offre de produits « durables et de qualité ». Des mesures d'encadrement du marketing alimentaire dans les médias pourraient également être envisagées si les acteurs ne s'organisent pas volontairement pour réduire l'exposition des plus jeunes aux publicités pour des produits ne respectant pas les recommandations nutritionnelles.

En revanche, la reconnexion des ambitions en matière de production agricole et d'offre alimentaire est encore timide, et se heurte notamment au cadre réglementaire européen de la commande publique. Le rapport de force entre Etats membres, mais aussi entre institutions, sera-t-il favorable à une réforme ? Les plus enthousiastes devront s'abstenir d'établir un quelconque parallèle avec le dénouement des débats sur l'accord de libre-échange UE-Mercosur...

La SNANC amorce un changement de ton, encore timide, à l'échelle française



Contact : Marine Raffray

marine.raffray@france.chambres-agriculture.fr



Depuis la crise économique et financière de 2008-2013, les marchés céréaliers étaient entrés dans une longue phase de volatilité. Au premier épisode de flambée du prix du blé tendre – la denrée la plus échangée et la plus consommée au monde – en 2008, a succédé une période de baisse. Avec les chocs guerriers qui s'installent dans la durée depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, cette volatilité est corroborée par les faits. La volatilité est structurelle, et dépend d'une part de l'état des récoltes – les rendements ayant bien entendu leur importance – dans le monde, de la demande mondiale qu'expriment une myriade de pays importateurs et donc dépendants d'une poignée de pays producteurs et exportateurs, et des niveaux des stocks.

Malgré les grandes ambitions des institutions internationales visant à lisser les fluctuations des cours, à mesurer le plus finement possible l'état réel des stocks et, parfois, à surveiller de près l'attitude des acteurs financiers en matière de spéculation, – on se souvient en l'occurrence du dispositif AMIS, système d'information sur les marchés agricoles, créé à cette époque pour davantage de transparence sur l'état des marchés –, la volatilité est chronique sur les marchés. On pourrait considérer que c'est le lot des produits de base que d'être exposés aux fluctuations. L'expérience historique a toutefois montré que des outils de régulation ont pu lisser de telles fluctuations.

Ces considérations n'avaient d'autre objectif que de montrer que, dans l'état actuel des choses, le degré de volatilité reste élevé. On peut prendre appui sur le blé tendre pour en prendre la mesure. Depuis la guerre en Ukraine, l'amplitude des fluctuations est impressionnante. Passer en quelques mois de 430 euros la tonne, à 185, a quelque chose d'inédit. Les économistes les plus attachés à la pensée libérale y verront le reflet du jeu habituel de l'offre et de la demande. Il est vrai que, une fois intégrée la guerre dans les esprits des opérateurs de marché, l'abondance de l'offre mondiale a lourdement conditionné le profil du cours du blé tendre.

Ce que l'on observe depuis cinq ans maintenant, c'est l'influence décisive des paramètres géopolitiques dans la détermination du prix d'une tonne de blé. Un aperçu en est une fois de plus offert avec le conflit opposant les Etats-Unis, Israël et l'Iran. Des frémissements de hausse, suivis d'une nette remontée du cours du blé tendre, à 210 € le 10 mars, montrent que les marchés sont suspendus à l'évolution du conflit, et à la moindre parole énoncée par un responsable politique. Un cours qui peut s'inverser dès lors qu'une donnée économique en vient à contrecarrer la variable géopolitique. La guerre en Iran rappelle que 4 à 5% des céréales circulant dans le monde passaient par cette étroite bande maritime de 33 kilomètres, le fameux détroit d'Ormuz. Une remontée qui pourra reconforter les producteurs de blé, face à un redressement préoccupant des charges (engrais, énergie) depuis le début du conflit en Iran, mais qui peut n'avoir aucun caractère durable.

L'économie ne va-t-elle pas alors devoir réviser ses fondamentaux ? Comme discipline scientifique, elle a manifestement à intégrer le facteur géopolitique dans ses analyses, dans ses fondements théoriques comme dans ses investigations empiriques. Le cas de l'économie agricole lui en fournit une belle et sérieuse opportunité. Il en découle que l'agriculteur, comme son conseiller économique, son expert en agro-économie, doit se faire désormais producteur, économiste, géopolitologue, financier, gestionnaire, climatologue....

Décidément, le bouleversement du monde est incessant, et entraîne avec lui de nouvelles identités professionnelles.

S'il te plaît,
dessine-moi
l'agriculteur
de demain

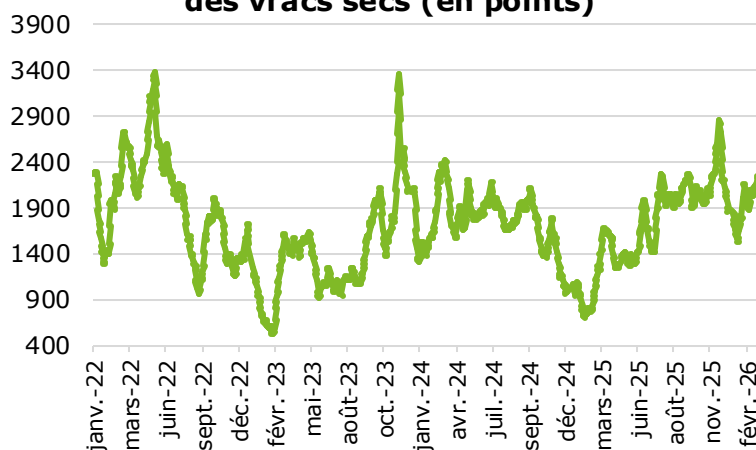


►► POINTS DE CONJONCTURE

	Sur 1 mois	Sur 1 an	Sur 2 ans
Cours du Gaz TTF (Title Transfer Facility)	69%	36%	112%
Coût du fret (Baltic dry index)	5%	56%	-8%

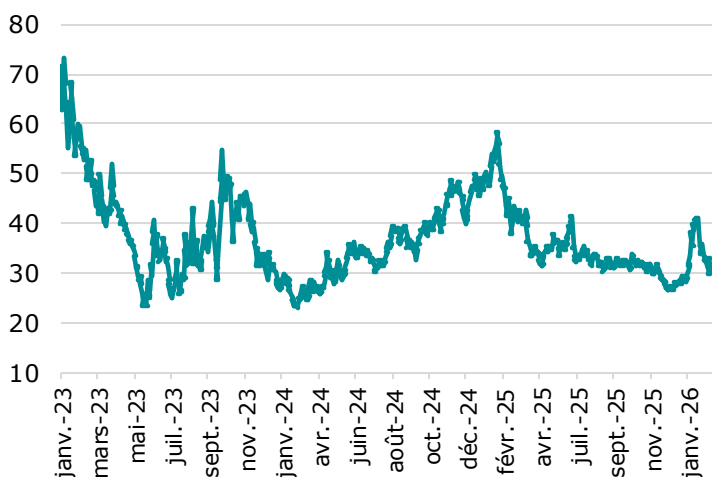
Les marchés énergétiques se tendent fortement sous l'effet de la guerre : les cours du gaz TTF ont progressé de **69 % sur un mois**, tandis que les coûts du fret **augmentent plus modérément (+5 %)** malgré les perturbations logistiques potentielles.

Indice du coût du transport maritime des vrac secs (en points)



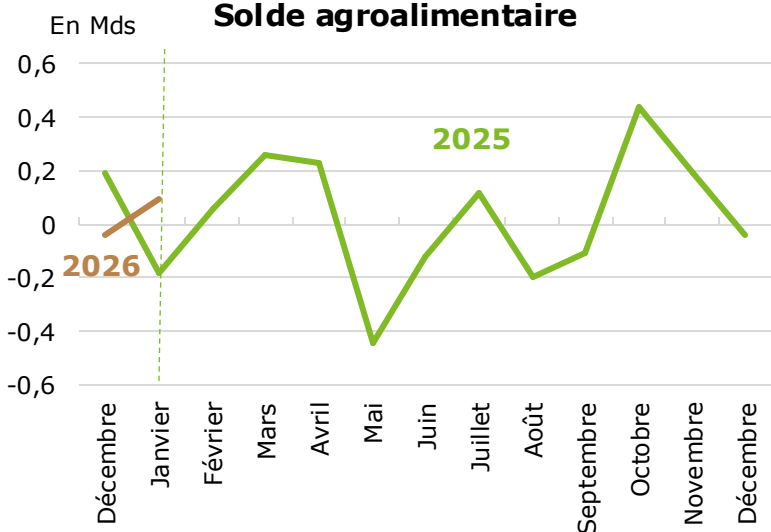
CDAF Source : Reuters (9/3/2026)

€/MWh cours du gaz TTF

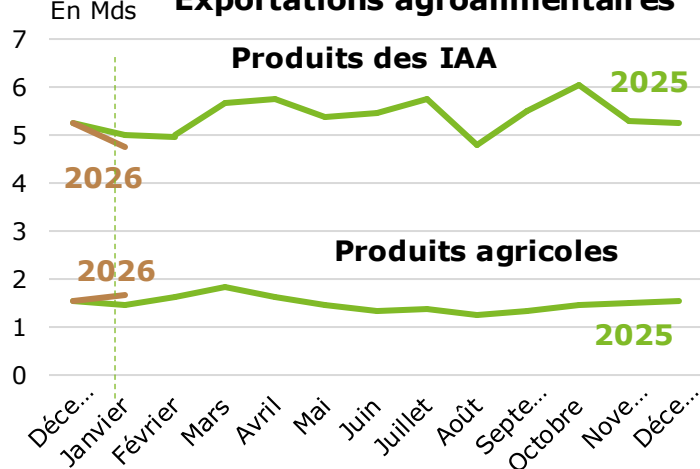


CDAF Source : Reuters (9/3/2026)

Solde agroalimentaire



Exportations agroalimentaires



Solde agroalimentaire (Mds)	Janvier	Cum 1 mois
2026	0,0921	0,0921
2025	-018	-0,18

Chambres d'agriculture France
9 avenue George V — 75008 Paris
Tél : 01 53 57 11 40

Directeur de la publication :
Thierry Pouch

Service Etudes économiques et prospective

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE
chambres-agriculture.fr
f X YouTube in